



ÉVALUATION PÉRIODIQUE DE LA MAÎTRISE EN ARTS VISUELS

**Sommaire du rapport synthèse d'évaluation
Plan d'action du doyen**

Conseil universitaire du 22 septembre 2015

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION RÉDIGÉ PAR LE COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Le programme de maîtrise en arts visuels (M.A.), créé en 1992, est rattaché à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD). L'enseignement est sous la responsabilité de l'École des arts visuels. Ce programme de 45 crédits comptait 40 étudiants (78 % de femmes) à l'automne 2014. Bien que l'École des arts visuels ait fait l'objet d'une évaluation d'unité en 1998 (CA-98-14), il s'agit ici de la première évaluation périodique portant spécifiquement sur le programme de maîtrise en arts visuels.

En mars et avril 2014, le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAL) a réalisé des consultations¹ pour les besoins de la présente l'évaluation. La direction de programme a déposé un dossier d'autoévaluation en octobre 2014. Ce dernier, incluant les résultats des consultations, a été transmis à deux experts externes provenant de l'Université Concordia et de la Haute École d'Art et de Design (Genève). Les experts externes ont ensuite rencontré divers acteurs concernés par le programme lors d'une visite à l'Université Laval les 17 et 18 novembre 2014. Ils ont déposé un rapport au terme de leur visite. Le 11 décembre 2014, la direction de programme a transmis un avis favorable à l'égard du rapport des experts externes.

Des membres du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) et du VREAL se sont réunis à deux reprises, en décembre 2014 et janvier 2015, dans le but de produire le rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité du programme, ils ont analysé le dossier d'autoévaluation (incluant les résultats des consultations) et le rapport des experts externes.

Principales forces du programme

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces suivantes :

- La compétence et la disponibilité des enseignants;
- Les services offerts par les membres du personnel non enseignant;
- La rigueur intellectuelle apportée par la composante théorique du programme;
- L'esprit d'équipe chez les étudiants;
- Le taux élevé de diplomation;
- L'emplacement de l'École des arts visuels au centre-ville de Québec;
- Les ressources documentaires.

Points ayant fait l'objet d'une recommandation

Selon l'analyse du CIEP, les principaux points à améliorer concernent ces éléments :

- La séquence des cours;
- L'offre de cours à option;
- Les échanges entre les étudiants, les professeurs et les professionnels du milieu;
- L'accès à un lieu pour l'exposition du travail de création.

Ces éléments paraissent suffisamment importants pour justifier les recommandations suivantes, qui sont présentées selon l'ordre d'apparition dans le texte :

R1 Que l'on revoie la séquence des cours, notamment en s'assurant :

- d'une meilleure répartition des cours théoriques et de création tout au long des deux années de formation;
- d'offrir le cours *Examen de projet* à un moment approprié.

1. Sondages en ligne auprès de 27 étudiants (sur une possibilité de 39; taux de réponse de 69 %) et de 15 diplômés récents (sur une possibilité de 34; taux de réponse de 44 %). De plus, 9 professeurs du programme ont participé à un groupe de discussion.

- R2 Que l'on élargisse l'offre de cours à option, notamment en considérant les banques de cours d'autres programmes qui sont pertinents.
- R3 Que l'on s'assure que les étudiants aient davantage l'occasion d'échanger avec les professeurs et les professionnels du milieu.
- R4 Que l'on facilite la recherche d'un lieu adéquat pour permettre à tous les étudiants d'exposer leur travail de création dans les meilleures conditions possible.

Suggestions

Le CIEP suggère également d'examiner ces points :

- L'orientation et les objectifs du programme;
- L'information sur les perspectives d'emploi et sur les programmes de doctorat en lien avec le domaine;
- La possibilité d'établir des liens entre la formation en arts visuels et d'autres champs d'études;
- Le bassin de recrutement des étudiants et les outils de promotion du programme;
- La présentation du profil des membres du corps professoral sur le site Web de l'École des arts visuels;
- La pertinence d'inclure des critiques de groupe par rapport au travail réalisé en atelier de recherche-crédation;
- La possibilité d'offrir aux étudiants qui le souhaitent l'occasion d'acquérir une expérience en enseignement;
- Les équipements informatiques, numériques et technologiques, ainsi que les espaces d'expérimentation.

PLAN D'ACTION
Évaluation périodique du programme de maîtrise en arts visuels (M.A.)
Septembre 2015

Préambule

Le programme de maîtrise en arts visuels (M.A.) a été créé en 1992. Ce programme est rattaché à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD). L'enseignement est sous la responsabilité de l'École des arts visuels. Ce programme de 45 crédits comptait 40 étudiants¹ (78 % de femmes) à l'automne 2014. Bien que l'École des arts visuels ait fait l'objet d'une évaluation d'unité en 1998 (CA-98-14), il s'agit ici de la première évaluation périodique portant spécifiquement sur le programme de maîtrise en arts visuels.

En plus de disposer d'un lieu de travail idéal pour favoriser la création : les Ateliers du Roulement à Billes situés à deux pas de l'École des arts visuels, les étudiants jouissent d'une proximité avec un réseau de centres de production et de diffusion artistique les plus reconnus au Québec et au Canada. Très peu de villes de taille comparable à celle de Québec offrent autant d'infrastructures spécialisées en art. Ces centres offrent des opportunités de diffusion incomparables pour les artistes de la relève, sans oublier que ces derniers peuvent compter sur des prix et bourses offertes par nos différents partenaires.

Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité du programme, Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) a produit le rapport synthèse d'évaluation dont les faits saillants sont les suivants :

Principales forces du programme

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces suivantes :

- la compétence et la disponibilité des enseignants;
- les services offerts par les membres du personnel non enseignant;
- la rigueur intellectuelle apportée par la composante théorique du programme;
- l'esprit d'équipe chez les étudiants;
- le taux élevé de diplomation;
- l'emplacement de l'École des arts visuels au centre-ville de Québec;
- les ressources documentaires.

1. Ce document utilise le générique masculin dans le seul but d'alléger le texte.

Points ayant fait l'objet d'une recommandation

Selon l'analyse du CIEP, les principaux points à améliorer concernent ces éléments :

- la séquence des cours;
- l'offre de cours à option;
- les échanges entre les étudiants, les professeurs et les professionnels du milieu;
- l'accès à un lieu pour l'exposition du travail de création.

ACTIONS RÉALISÉES ET À RÉALISER EN RÉPONSE AUX QUATRE RECOMMANDATIONS DU CIEP

La structure du programme et les activités de formation

Constat et recommandation

La structure et les activités de formation de la maîtrise en arts visuels sont à revoir. Les recommandations visent à améliorer la séquence des cours ainsi que l'offre de cours à option. Il est suggéré d'examiner la pertinence d'inclure des critiques de groupe par rapport au travail réalisé en atelier de recherche-crédation.

Recommandation 1 Que l'on revoit la séquence des cours, notamment en s'assurant :

- d'une meilleure répartition des cours théoriques et de création tout au long des deux années de formation;
- d'offrir le cours Examen de projet à un moment approprié.

La qualité de notre programme de maîtrise en arts visuels est fondée en grande partie sur les échanges critiques et les possibilités d'interaction intellectuelle entre les membres de la communauté du programme, tant professorale qu'étudiante, dans un environnement collectif de travail de création. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à l'aspect collectif du programme et à la consolidation de la cohorte. Actuellement les cours théoriques sont concentrés en première année du programme. Deux séminaires de méthodologie sont offerts à l'automne et l'hiver de la première année, ainsi que deux séminaires thématiques. La deuxième année est réservée aux activités de recherche et de création. Afin de favoriser la cohésion de la cohorte d'une part et de mieux répartir les cours et les activités de recherche création tout au long des deux années de formation, un de ces séminaires pourrait être offert à l'automne de la deuxième année. Il y aurait plusieurs avantages à répartir les cours théoriques sur deux années plutôt que de les concentrer en une seule : 1) alléger la charge de travail théorique durant la première année, ce qui permettrait aux étudiants de s'investir pleinement dans leur recherche en atelier dès le début de leurs études de maîtrise ; 2) maintenir la cohésion de la cohorte durant la deuxième année ; 3) faciliter les échanges et le dialogue entre les deux cohortes qui sont impliquées dans des activités équivalentes en même temps (séminaires et travail de création en atelier) ; 4) faciliter les échanges entre les étudiants et leur directeur de recherche. Ainsi, le fait de déplacer le cours Praxis 2 à l'automne de la deuxième année, par exemple, ajouterait des occasions de rencontres entre les directeurs et leurs étudiants. En effet, les exigences rédactionnelles propres à ce cours seraient dorénavant beaucoup plus en phase avec l'évolution du travail de création des étudiants rendant du coup la rédaction du mémoire moins laborieuse et permettant ainsi un suivi beaucoup plus régulier et efficace du travail de l'étudiant.

En ce qui concerne les cours de création (Ateliers 1 et 2), les attribuer à une équipe de professeurs pour l'ensemble des étudiants plutôt que de laisser ces cours sous la responsabilité des directeurs de recherche, sur une base individuelle, comme c'est le cas en ce moment. La présence régulière d'une équipe de deux ou trois professeurs dans les ateliers aurait un impact positif sur la dynamique collective de travail d'atelier (à travers des critiques de groupes notamment) et elle offrirait aux étudiants un contact élargi à un plus grand nombre de professeurs.

La question de l'équilibre théorie/pratique dans le cheminement du programme devra inciter la direction de programme à se pencher sur la pertinence de maintenir l'offre de quatre séminaires et d'entrevoir la possibilité de la réduire à trois. Cela implique une réflexion sur le rôle et le contenu des cours théoriques : doit-on toujours offrir deux cours de méthodologie (Praxis 1 et 2) ou un seul? Deux séminaires thématiques

ou un seul? Des séminaires thématiques donnés par les professeurs qui portent sur des sujets reliés à leurs propres investigations (sujets approfondis d'une année à l'autre, qui s'inscrivent ainsi dans la recherche des professeurs)? Ou des séminaires donnés par des enseignants invités qui portent sur des enjeux en art contemporain sélectionnés par le comité de programme, et qui peuvent changer d'une année à l'autre selon leur pertinence? Si nous décidons de conserver deux séminaires thématiques, nous pensons que la meilleure option serait de réserver un séminaire pour un professeur de l'École des arts visuels et d'offrir l'autre séminaire à un enseignant invité.

En ce qui concerne l'examen de projet, qui consiste en un colloque lors duquel les présentations des étudiants sont suivies de critiques des professeurs et qui ouvre sur des discussions qui s'apparentent à des critiques de groupes, il s'inscrit dans la même logique pédagogique qui nous incite à réviser la manière dont les cours Ateliers 1 et 2 sont donnés. Nous sommes d'avis que les critiques de groupe à la base de ce type d'enseignement devraient être plus nombreuses et ponctuer le cheminement étudiant de manière plus régulière, non seulement dans la première année, mais sur une période de deux ans, peut-être à la fin de chaque session. Au moins une de ces critiques de groupe devrait regrouper les deux cohortes d'étudiants. Cet examen de projet, donc, qui a lieu en octobre de la deuxième année, fait office de vérification du parcours de chaque étudiant qui devrait avoir lieu à mi-chemin, mais qui est en fait effectué trop tard dans le parcours de l'étudiant. Nous sommes d'avis qu'il devrait avoir lieu au mois de mai de la première année de manière à encourager chacun à s'investir dans sa recherche dès le début de ses études. Les exigences de l'examen de projet devront être revues pour qu'il puisse s'adapter à sa nouvelle position en fin de première année.

Responsable : Directeur de programme + comité de programme de MAV

Échéance : automne 2016 ou 2017 pour la révision des cours théoriques/2016 pour les cours d'ateliers/2016 pour l'examen de projet

Recommandation 2	Que l'on élargisse l'offre de cours à option, notamment en considérant les banques de cours d'autres programmes qui sont pertinents.
-------------------------	--

Le directeur de programme peut déjà autoriser un étudiant à suivre un cours hors faculté et lui accorder une équivalence pour un des séminaires thématiques.

Certains séminaires pourraient aussi être élaborés conjointement par l'École des arts visuels et d'autres départements de la Faculté de manière à être offerts à des étudiants de différents programmes qui ont des affinités ou des intérêts en commun. Nous pourrions ainsi offrir des séminaires de maîtrise à des étudiants en art, en design et en architecture, par exemple, qui portent sur des enjeux communs à ces disciplines. Cela répondrait à la volonté facultaire qui vise à encourager la collaboration et l'interdisciplinarité au sein de ses divers programmes tout en maintenant un haut niveau d'échange disciplinaire.

Responsable : Directeur de programme + comité de programme de MAV

Échéance : automne 2017

Les stratégies d'enseignement-apprentissage et la supervision des activités de recherche-crédation

Constat et recommandation

Les stratégies d'enseignement-apprentissage et la supervision des activités de recherche-crédation permettent l'atteinte des objectifs du programme de maîtrise en arts visuels. Il est toutefois important de s'assurer que les étudiants aient davantage l'occasion d'échanger avec les professeurs et les professionnels du milieu.

Recommandation 3	Que l'on s'assure que les étudiants aient davantage l'occasion d'échanger avec les professeurs et les professionnels du milieu.
-------------------------	---

L'attribution à une équipe de professeurs de la responsabilité des cours Ateliers 1 et 2 répond en partie à cette recommandation. En plus, les directeurs de recherche seront encouragés à prioriser des rencontres avec leurs étudiants dans les ateliers plutôt que dans leurs bureaux, afin de favoriser des échanges informels entre les membres de la communauté de la maîtrise et contribuer au climat collectif de travail collectif.

En ce qui concerne les échanges avec des professionnels du milieu, ceux-ci peuvent être favorisés par de nombreuses mesures : une collaboration avec les centres d'artistes pour des conférences, présentations et visites d'atelier, la restitution d'un programme de conférenciers spécifiquement pour le deuxième cycle, présence d'enseignants extérieurs invités pour donner certains séminaires thématiques. La formule de professeur invité, déjà en vigueur au premier cycle, serait donc encouragée. Cela pourrait se faire à peu de frais grâce à des ententes d'échanges avec d'autres institutions d'enseignement à l'étranger.

Responsable : Directeur de programme + comité de programme de MAV

Échéance : automne 2016 ou 2017

Les ressources matérielles, technologiques et informationnelles

Constat et recommandation

Les ressources documentaires permettent d'assurer la qualité du programme de maîtrise en arts visuels. Une recommandation vise à faciliter la recherche d'un lieu adéquat pour permettre à tous les étudiants d'exposer leur travail de création dans les meilleures conditions possible. Il serait également important d'améliorer les équipements informatiques, numériques et technologiques, ainsi que les espaces d'expérimentation pour la recherche et la création en arts médiatiques et technologiques.

Recommandation 4	Que l'on facilite la recherche d'un lieu adéquat pour permettre à tous les étudiants d'exposer leur travail de création dans les meilleures conditions possible.
-------------------------	--

Tous les étudiants ont la possibilité d'exposer à la Galerie des arts visuels de l'Université Laval durant la période estivale. Mais ces plages horaires, de courte durée, offrent peu de visibilité aux étudiants. Pour cette raison, entre autres, plusieurs cherchent à présenter leur exposition de maîtrise dans des galeries professionnelles, ou dans des centres d'artistes, à d'autres moments plus opportuns. Nous envisageons une plus grande collaboration avec les centres d'artistes pour que les étudiants finissants puissent y exposer en juin, plutôt qu'au cœur de l'été, et dans plusieurs centres en même temps, pour générer une synergie. Jocelyn Robert, directeur de l'école, pilote ce dossier.

Nous devons aussi nous adapter à la transformation incessante des modalités de production et de présentation de l'art actuel. Certaines pratiques sont incompatibles avec l'exposition dans un lieu circonscrit pour une durée déterminée. Nous nous adaptons déjà à cette situation, au cas par cas, mais misons malgré tout sur un mémoire qui prend la forme d'une exposition finale et d'un texte qui l'accompagne. Le formulaire de rapport d'évaluation d'un mémoire de maîtrise en arts visuels ne tient pas compte de cette nouvelle réalité. Il faut donc non seulement offrir aux étudiants la possibilité d'exposer dans de bonnes conditions, mais également soutenir des formes alternatives de présentation qui demandent de nouvelles manières de les évaluer, de constituer un jury et de rédiger un rapport d'évaluation. Nous proposons donc d'adapter le formulaire de rapport d'évaluation d'un mémoire de maîtrise pour tenir compte de notre ouverture à des recherches diversifiées et de mettre en place des processus d'évaluations plus appropriés à ces formes de recherches.

Concernant l'amélioration des ressources techniques, nous venons tout juste de doubler la surface de la salle de critique des ateliers de maîtrise. Cet espace est non seulement un lieu de présentation pour les étudiants, mais également un lieu d'expérimentation mis à leur disposition en tout temps. En fait, nous avons maintenant deux espaces communs adjacents, de mêmes dimensions, qui peuvent être utilisés par deux étudiants à la fois, ou un seul qui prendrait possession des deux espaces pour un certain temps, pour sortir son travail de son espace d'atelier et l'exposer, le documenter, ou le présenter à son directeur de recherche ou toute autre personne invitée à discuter de sa recherche. Ces deux espaces qui ont un accès direct sur l'extérieur peuvent également être utilisés pour organiser des conférences, des expositions ou tout autre événement public. Toutefois, aucun équipement technologique particulier n'est aménagé dans ces espaces. Les ateliers de maîtrise ont déjà leur propre menuiserie, accessible en tout temps. Mais les étudiants qui nécessitent des ressources technologiques de pointe y ont accès dans le bâtiment principal de l'École des arts visuels (l'édifice La Fabrique). Dans La Fabrique se trouvent, entre autres, une menuiserie, un atelier de moulage, des ateliers pour diverses formes d'estampe, des laboratoires de production photographique, des studios son-image, des laboratoires informatiques, un service d'impression, une salle multifonctionnelle en animation, un accès à des équipements informatiques, audiovisuels et photographiques et un atelier de métal. Bien qu'on retrouve également un petit atelier de métal dans les espaces de la maîtrise, nous sommes présentement en train de reconsidérer la vocation de cet espace, fermé et sans fenêtres, qui pourrait éventuellement devenir un lieu d'expérimentation pour le son, ou une salle multimédia son/image.

Nous avons aussi mis en place une bourse qui permet chaque année à un étudiant de faire sa maîtrise dans un centre d'artiste à Québec qui offre des ressources plus spécialisées. Cet étudiant se voit offrir un lieu de travail ainsi qu'un accès à des équipements et des ressources qui dépassent ce qu'on peut offrir à l'École des arts visuels, et ce, pour toute la durée de ses études (2 ans). La Bande Vidéo, Avatar et la Chambre Blanche sont les trois centres qui participent présentement à ce programme qui en est à sa troisième année. Nous comptons, si cela est financièrement possible, augmenter le nombre d'étudiants qui pourraient prendre part à ces collaborations avec le milieu de l'art professionnel à Québec. Ce programme de collaboration avec des centres d'artistes s'inscrit dans un désir de tisser davantage de liens entre le milieu de l'art à Québec et l'École des arts visuels de l'Université Laval. Québec se distingue d'autres villes, ailleurs dans le monde, par sa très grande quantité de lieux de production et de diffusion pour l'art contemporain. Très peu de villes de taille comparable offrent autant d'infrastructures spécialisées pour l'art. Ces infrastructures, de très grande qualité, ont la particularité d'être concentrées à proximité de l'École des arts visuels, ce qui favorise des échanges constants entre ces différentes institutions. Le maintien des collaborations existantes et le développement de nouvelles formes d'échange ne peuvent être que bénéfiques pour la communauté universitaire et la communauté artistique de Québec.

Certaines recommandations faites par les évaluateurs externes ne figurent pas dans ce rapport parce qu'elles ont déjà été prises en considération avant même que leur rapport ne soit déposé. Par exemple, on nous suggérait de faciliter l'accès à l'information sur les différentes subventions disponibles pour les étudiants de la maîtrise. À l'automne 2014, nous avons produit un document, remis à tous les étudiants, qui énumère et décrit les différentes subventions disponibles. Nous mettons à jour et remettons ce document à tous les étudiants en début d'année.

*Responsable : Directeur de programme + comité de programme de MAV et le directeur de l'École pour l'arrimage des expositions de maîtrise avec les centres d'artistes.
Échéance : automne 2017*

Maîtrise en arts visuels

Échéancier et responsables de la mise en œuvre			
No [R]/[S]	Actions prévues	Date prévue de réalisation	Responsables
R1	Révision des cours théoriques	2017	Directeur de programme Comité de programme
R1	Répartition des cours théoriques et des activités de recherche création sur deux années	2017	Directeur de programme Comité de programme
R1	Révision de l'examen de projet	2016	Directeur de programme Comité de programme
R2	Élargissement de l'offre de cours à option pour y inclure des cours hors faculté	Déjà fait	Directeur de programme Comité de programme
R2	Offre de séminaires facultaires conjoints pour favoriser l'interdisciplinarité	2017	Doyen de la Faculté Directeur de programme Comité de programme
R1-R3-S	Attribution des cours d'ateliers à une équipe de professeurs et révision des cours d'atelier	2016	Directeur de l'École des arts visuels Directeur de programme Comité de programme
R3-S	Participation de conférenciers et d'enseignants extérieurs invités	2016-2017	Directeur de l'École des arts visuels Directeur de programme Comité de programme
R4 et R3	Collaboration avec les centres d'artistes et galeries professionnelles pour permettre aux étudiants d'y faire leur exposition et collaboration plus étroite	2017	Directeur de l'École des arts visuels Directeur de programme
R4	Attribution de bourses pour la réalisation de la maîtrise dans un centre d'artiste	Déjà fait	Directeur de l'École des arts visuels Directeur de programme
S	Augmentation des surfaces de locaux et accès aux équipements spécialisés	Déjà fait	Directeur de l'école des arts visuels Directeur de programme

Échéancier et responsables de la mise en œuvre			
No [R]/[S]	Actions prévues	Date prévue de réalisation	Responsables
	Autres projets mentionnés dans le plan d'action		
	Documents pour diffuser l'information sur les bourses disponibles	Déjà fait	Directeur de programme en collaboration avec le Bureau des bourses et de l'aide financière pour les mises à jour
	Révision du formulaire d'évaluation du mémoire	2016	Directeur de programme Comité de programme En collaboration avec la Faculté des études supérieures et postdoctorales

[R] Recommandation

[S] Suggestion